

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°61/2024****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT POUR PROJET CULTUREL CONCERTS
DE POCHE 2025**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	19
Excusés :	8
Pouvoirs :	5
Votants :	24

SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre 2024, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-cinq septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoint, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Colette ZALMA, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Emilie GAGLILOLO.

PROCURATIONS : Martine LIPUMA qui a donné procuration à Christine VAUTRIN, Joëlle BOUHELIER qui a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN, Lydie CHRETIENNOT qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Stéphane GARAVAGNO qui a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Jeannot MANCINI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Depuis 2015 et le début du projet des CONCERTS DE POCHE, la commune a sollicité le Conseil Départemental afin d'obtenir une subvention culturelle.

La Commune a obtenu en 2024 une subvention de 7000 Euros pour ce projet.

Après avoir remercié le Conseil départemental pour son soutien dans cette action culturelle, Monsieur Christian GORACCI, Premier Adjoint, rapporteur, se propose pour l'édition 2025, de solliciter de nouveau cette subvention du conseil départemental.

Lors de ces concerts, des places gratuites sont réservées aux enfants mais également aux résidents du Foyer pour adultes handicapés. Une vingtaine de résidents est venu à chaque concert et a notamment permis à ces personnes n'ayant pas chance de partir en vacances dans leur famille de venir découvrir et partager la musique.

Il rappelle que les neufs premières éditions du projet CONCERTS DE POCHE furent un succès aussi bien artistiquement (avec la venue de Jean-François ZYGEL, Nemanja RADULOVIC, Thomas ENHCO et Vassilena SERAFIMOVA, en 2018 l'ensemble SIRBA, Thomas et Romain LELEU et Félicien BRUT en 2019, le quatuor MODIGLIANI en 2020, le Trio Fidelio en 2022, Vassilena SERAFIMOVA, le quatuor Ardeo en 2023, Adam Laloum et Raphael Severe en 2024) qu'humainement avec les retours positifs des ateliers organisés en amont du concert.

Cette démarche a fait participer aussi bien les enfants de l'école, que les pensionnaires des maisons de retraite ou ceux du Foyer Riou. Cet évènement a été relayé largement par la presse et par la radio.

Vu le succès de ce projet et l'importance du lien social qu'il créé, la commune a décidé de le faire perdurer en 2024, toujours en partenariat avec les Concerts de Poche, et toujours avec le même objectif : faire venir à la musique classique un nouveau public, faire découvrir aux enfants et aux personnes âgées des concerts auxquels ils n'auraient peut-être pas la possibilité d'assister (des concerts qui ne se jouent que dans des grandes salles, loin de chez eux, et surtout à des tarifs trop élevés pour eux).

Nous renouvelons pour 2025 cette demande de subvention au Conseil Départemental, pour les CONCERTS DE POCHE.

Le choix des artistes qui viendront en 2025 n'est pas encore définitif mais il s'agira d'artistes de renommée internationale et ce sera une chance pour notre commune de les accueillir. Nous fêterons également les 10 ans de ce projet.

Le plan de financement pour ce projet phare de la politique culturelle de la commune, s'élèvera à 15.000 Euros pour les concerts de Poche.

Il est demandé au Conseil municipal :

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus.

DE SOLLICITER une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet culturel.

D'APPROUVER cette demande de subvention.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, rapporteur, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental afin de mener à terme ce projet culturel.

APPROUVE cette demande de subvention.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en ce sens.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le - 9 OCT. 2024
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le - 9 OCT. 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.